



Les grandes tendances de financement de la biodiversité

Projet BIODEV2030 – Phase II

Note introductive – révisée
Document de travail

Préparé pour
UICN et WWF-France

mars 24, 2026

Baastel

92, Rue Montcalm, Gatineau (Québec) Canada

Rue de Namur 43, Bruxelles, Belgique

T +1 (819) 595-1421

T +32 (0)2 355 4111

E helene.verrue@baastel.com

S www.baastel.com

Table des matières

Introduction	1
1. Grandes tendances du financement de la biodiversité	4
1.1 Les enjeux nature, des enjeux économiques globaux	4
1.2 Un déficit de financement massif face aux besoins du CMB	5
1.3 Une pression accrue sur les financements publics	7
1.4 Le <i>mainstreaming</i> et la complémentarité public/privé : une nécessité stratégique	9
1.5 Convergence des agendas climat et biodiversité : vers un agenda « nature »	11
1.6 La biodiversité au cœur des approches territoriales intégrées	13
2. Outils et instruments financiers pour le <i>mainstreaming</i> de la biodiversité	14
2.1 Les financements publics	14
2.2 Les mécanismes mixtes ou de <i>blended finance</i>	17
2.3 Les instruments de marché et de performance	18
2.4 Mobilisation du capital privé et finance d'impact	22
3. Narratifs transversaux pour mobiliser des financements pour la biodiversité	23
3.1 Transformation des filières économiques vers des modèles "nature-positive"	23
3.2 La certification comme garantie de confiance et moteur d'investissement	25
3.3 Les cadres réglementaires comme moteur d'innovation et d'investissement	26
3.4 Les PSE : rémunérer les efforts humains de conservation pour sécuriser le capital naturel	27
ANNEXE 1. Liste des entretiens menés et des documents consultés	29
ANNEXE 2. Ressources pour aller plus loin	31

Liste des acronymes

AFD	Agence Française de Développement
APD	Aide Publique au Développement
APV	Accord de Partenariat Volontaire
CAD	Comité d'aide au développement
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CFA	<i>Conservation Finance Alliance</i>
CMB	Cadre mondial de la biodiversité
COP	Conférence des Parties
CSRD	<i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i>
DCF	<i>Deforestation and conversion-free</i>
EUR	Euros
FFC	Fonds Fiduciaires de Conservation
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FLEGT	<i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</i>
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GBFF	Global Biodiversity Framework Fund
GEF	Global Environment Facility
GIIN	Global Impact Investing Network
IDA	International Development Association
IDFC	<i>International Development Finance Club</i>
IFC	<i>International Finance Corporation</i>
IKI	<i>International Climate Initiative</i>
INFF	<i>Integrated National Financing Framework</i>



IPBES	<i>Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services</i>
ISO	<i>International Standard Organisation</i>
LDNF	<i>Land Degradation Neutrality Fund</i>
LLF	<i>Legacy Landscape Fund</i>
MMF	<i>Multiannual financial framework</i>
MSC	<i>Marine Stewardship Council</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSE	Païement pour Service Environnementaux
RDUE	Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts
RSE	Responsabilité sociétale et environnementale
SBTN	<i>Science Based Targets Network</i>
SPANB	Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité
TCFD	<i>Taskforce on Climate-related Disclosures</i>
TNFD	<i>Taskforce on Nature-related Financial Disclosures</i>
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
USD	Dollars américains
WWF	Fonds mondial pour la nature



Introduction

D'après la Convention sur la diversité biologique (CDB), le *mainstreaming* de la biodiversité désigne « l'intégration délibérée et cohérente des objectifs et des valeurs de la biodiversité dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels, afin qu'ils soutiennent la conservation et l'utilisation durable de la nature plutôt que de porter à atteinte à la biodiversité et aux services écosystémiques »¹. Il s'agit ainsi de considérer la biodiversité comme une composante structurelle du développement, pleinement intégrée aux décisions économiques, budgétaires et productives.

Cette approche est d'autant plus nécessaire que l'érosion de la biodiversité entraîne des impacts socio-économiques majeurs, compromettant la stabilité des écosystèmes, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Le *mainstreaming* constitue donc une réponse aux pressions croissantes sur la nature mais aussi au déficit de financement pour sa protection. Selon la CDB² et l'OCDE³, les financements mondiaux dédiés à la biodiversité, estimés entre 154 et 166 milliards USD par an proviennent à 60-65 % de fonds publics nationaux, à 30 % de la coopération internationale, et seulement à 10-15 % d'acteurs privés ou philanthropiques. Or, atteindre les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité (CMB) à l'horizon 2030 nécessiterait plus de 900 milliards USD supplémentaires par an, soit un effort à multiplier par cinq, notamment par une mobilisation accrue de financements privés et mixtes étant donné le contexte international relatif à l'aide publique au développement (APD) et aux contraintes d'endettement des États. Cette problématique est au cœur du CMB adopté à Kunming-Montréal en 2022, et en particulier de ses cibles 18 et 19, qui appellent respectivement à la réorientation des subventions néfastes à la biodiversité et à la mobilisation de ressources financières suffisantes, prévisibles et issues de sources publiques et privées pour soutenir sa mise en œuvre.

Au-delà du déficit de financement, l'érosion de la biodiversité soulève des enjeux financiers croissants pour les acteurs économiques et financiers. La dégradation des écosystèmes affecte directement la performance et la résilience de nombreux secteurs à travers leurs dépendances aux services écosystémiques, tels que l'eau, les sols, la pollinisation ou la régulation climatique, exposant les investissements à des risques physiques, opérationnels et réputationnels. Cette prise de conscience conduit progressivement à l'intégration de la biodiversité dans les analyses de double matérialité⁴, qui prennent en compte à la fois les impacts des activités économiques sur la nature et les risques financiers associés à sa dégradation, ainsi qu'au développement

¹ Convention sur la diversité biologique (CDB). *Mainstreaming Biodiversity Portal*, 2024. Disponible en ligne : <https://www.cbd.int/mainstreaming>

² Convention sur la diversité biologique (CDB). *Exploration of the Biodiversity Finance Landscape*, 2024.

³ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Biodiversity and Development Finance 2015–2021: Progress towards Target 19 of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework*, OECD Publishing, Paris, 2023.

⁴ Gouvernement français – Portail RSE. La double matérialité : comprendre et appliquer cette analyse essentielle pour le reporting de durabilité. Portail RSE, s.d. Disponible en ligne : <https://portail-rse.beta.gouv.fr/csrd/double-materialite-comprendre-et-appliquer-cette-analyse-essentielle-pour-le-reporting-de-durabilite/>



d'outils visant à mieux comptabiliser et suivre les services rendus par les écosystèmes dans les projets et les portefeuilles d'investissement.

Dans ce contexte, les avancées récentes de la finance climat offrent des enseignements structurants depuis son expansion rapide depuis l'Accord de Paris en 2015. La finance biodiversité⁵ demeure moins développée, en raison de taxonomies encore émergentes, de normes hétérogènes et de mécanismes de marché peu matures. Ce décalage constitue toutefois une source d'opportunité : les avancées de la finance climat inspirent le développement d'instruments adaptés à la nature tels que les crédits biodiversité, paiements pour services écosystémiques, obligations vertes ou bleues, mécanismes assurantiels, ou encore dispositifs de *blended finance*⁶ associant capitaux publics et privés. Ces outils ouvrent la voie à une mobilisation plus diversifiée et durable des ressources nécessaires à la transition vers des économies positives pour la nature.

S'inscrivant au cœur de cette démarche de *mainstreaming* de la biodiversité, le projet BIODIV2030 vise à promouvoir l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et les secteurs économiques clés à fort impact environnemental. Financé par l'Agence française de développement (AFD) et coordonné par Expertise France, il s'inscrit dans la mise en œuvre du CMB adopté à Kunming-Montréal en 2022. Après une première phase (2019-2023) menée dans 16 pays pilotes, qui a permis, grâce à une approche multi-acteurs, de structurer un dialogue sectoriel et d'aboutir à des engagements volontaires en faveur de la réduction des pressions sur la biodiversité et de la restauration des écosystèmes, la phase 2 du projet, initiée en 2023, vise à franchir une étape décisive : la traduction de ces engagements en projets concrets conciliant conservation de la nature et développement durable. L'ambition est double : soutenir la transition vers des modèles économiques positifs pour la nature et démontrer que la préservation des écosystèmes constitue non seulement une nécessité environnementale, mais également une opportunité de développement durable.

C'est dans ce cadre que cette note introductive sur les grandes tendances de financement a été produite par le cabinet Baastel, mandaté par l'UICN et le WWF-France dans le cadre d'une prestation dédiée à l'élaboration de stratégies de mobilisation de sources de financement pour soutenir les projets de territoire conciliant développement et biodiversité dans les 15 pays de la phase 2 de BIODIV2030. Bien que la note mobilise des tendances et dynamiques internationales du financement de la biodiversité, son analyse se place prioritairement du point de vue de leur traduction opérationnelle dans les pays en développement, et plus particulièrement de leur capacité à soutenir des projets territoriaux conciliant biodiversité et développement durable dans les pays partenaires de BIODIV2030, principalement financé par des mécanismes de financement présents dans les pays du Nord. La présente note constitue

⁵ Définie comme « un financement qui contribue, ou est destiné à contribuer, à des activités visant à préserver, restaurer ou éviter les impacts négatifs sur la biodiversité et les services écosystémiques ». Définition adaptée de : Banque mondiale. *Mobilizing Private Finance for Nature: A World Bank Group Paper on Private Finance for Biodiversity and Ecosystem Services*, 2020. Disponible en ligne : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35984>

⁶ Selon l'OCDE, le financement mixte (ou *blended finance*) vise à encourager l'investissement privé dans les pays à revenu faible et intermédiaire en utilisant les fonds pour le développement pour obtenir un effet de levier. (Source : OCDE. *Blended finance : mobiliser les financements privés au service du développement durable*. Organisation de coopération et de développement économiques, page thématique, s.d. Disponible en ligne : <https://www.oecd.org/fr/topics/sub-issues/leveraging-private-finance-for-development/blended-finance.html>)



un chapeau introductif à associer à l'ensemble des dossiers pays réalisés dans le cadre de cette prestation. Elle a été réalisée à partir d'une revue documentaire approfondie et de huit entretiens semi-structurés avec des organisations de la coopération internationale impliquées dans le financement et la mise en œuvre de projets de biodiversité, en particulier le WWF et l'UICN mais aussi le FFEM et l'AFD. L'Annexe 1 liste l'ensemble des personnes rencontrées ainsi que l'ensemble documentaire analysé.



1. Grandes tendances du financement de la biodiversité

La reconnaissance du rôle des écosystèmes dans la stabilité macroéconomique, la sécurité alimentaire et la résilience des territoires s'est accélérée depuis la COP15 de Kunming-Montréal en 2022 et la Conférence de Séville sur le financement du développement en 2025. En particulier, cette dernière rencontre internationale a pour la première fois permis de publiquement affirmer que la bonne santé économique, la stabilité financière et le développement durable des pays du Sud étaient nécessaires à la stabilité financière des pays du Nord, permettant l'émergence de nouveaux marchés, la sécurité d'approvisionnement via la coopération dans les chaînes de valeur, et des relations politiques stabilisées par des liens de coopération à long terme⁷.

L'affirmation de ce positionnement politique s'accompagne d'une recomposition du paysage financier international : pressions sur les financements publics, multiplication d'instruments mixtes ou hybrides, rapprochement des agendas climat et biodiversité, et promotion des approches territoriales intégrées. Tout ceci dans un contexte de déficit de financement mondial de la biodiversité pour l'atteinte des objectifs de 2030.

1.1 Les enjeux nature, des enjeux économiques globaux

Les littératures scientifiques et économiques convergent : la perte de biodiversité est désormais identifiée comme un risque économique systémique majeur. Tout d'abord, selon l'IPBES, plus de 25% des espèces animales et végétales évaluées sont aujourd'hui menacées, représentant près d'un million d'espèces menacées d'extinction dans les prochaines décennies⁸. Cette pression sur les écosystèmes pose un risque majeur en termes d'équilibre international au niveau économique, elle est identifiée par le Forum Économique Mondial comme l'une des cinq principales menaces globales qui pèseront sur l'humanité au cours de la prochaine décennie^{9,10}. En effet, la dégradation des écosystèmes pourrait entraîner une perte annuelle de 2 700 milliards USD du PIB mondial d'ici 2030, principalement en raison de l'érosion des services écosystémiques (pollinisation, régulation hydrologique, fertilité des sols)¹¹. Ces impacts seraient encore plus sévères dans les pays à faible revenu, où la dépendance aux ressources naturelles est plus forte : la Banque mondiale estime une

⁷ Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI). *Compromiso de Sevilla : des engagements à mettre en œuvre*, Billet de blog, 2025. Disponible en ligne : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/compromiso-de-sevilla-des-engagements-mettre-en-oeuvre>

⁸ Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES). *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*, 2019.

⁹ World Economic Forum (WEF). *Global Risks Report 2023* et *Global Risks Report 2024*.

¹⁰ World Economic Forum (WEF). *Global Risks Report 2023* et *Global Risks Report 2024*.

¹¹ Banque mondiale. *The Economic Case for Nature: A Global Earth-Economy Model to Assess Development Policy Pathways*, Washington D.C., 2023.



diminution moyenne de 10 % du PIB par an d'ici 2030 dans les économies rurales fortement dépendantes des services écosystémiques¹².

Ces données illustrent l'importance de l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et économiques. La finance internationale doit être repensée pour internaliser les coûts de dégradation de la nature et réorienter les flux financiers vers la protection des biens communs mondiaux tels que la nature. Cela diminuerait la perte financière et jouerait le rôle de multiplicateur de croissance : chaque dollar investi dans la restauration d'écosystèmes peut générer entre 4 et 7 dollars de bénéfices économiques¹³. La capacité de faire de la nature un levier de valorisation économique s'étend progressivement à travers les acteurs publics et privés, même si ce message reste insuffisamment intégré par certains partenaires financiers et privés alors que le risque macro-financier qu'il peut constituer est déjà tangible.

1.2 Un déficit de financement massif face aux besoins du CMB

Le CMB de Kunming-Montréal fixe des objectifs précis en matière de mobilisation financière (Cible 19)¹⁴ :

- Mobiliser au moins 200 milliards USD par an de toutes sources confondues pour la biodiversité d'ici 2030 ;
- Accroître de 30 milliards USD par an les flux internationaux de financement public en direction des pays en développement ;
- Réformer ou réorienter 500 milliards USD de subventions néfastes à la nature ;
- Renforcer l'investissement privé pour combler le déficit global estimé à 700 milliards USD par an.

La mise en œuvre de ces objectifs financiers est étroitement liée à d'autres cibles structurantes du Cadre mondial pour la biodiversité, en particulier les cibles 14¹⁵ et 15¹⁶, permettant de créer les conditions nécessaires à une meilleure traçabilité des flux financiers, à l'orientation des investissements vers des activités positives pour la nature et, in fine, à l'atteinte des objectifs de mobilisation de ressources fixés par la cible 19. Les flux actuels restent très inférieurs à ces objectifs. Le CMB estime que les financements mondiaux dédiés à la biodiversité se situent entre 154 et 166 milliards USD par an (période 2020-2022), dont environ 60 à 65 % provenant de fonds publics nationaux, 30 % issus de la coopération internationale et seulement 10 à 15 % de financements privés ou philanthropiques¹⁷.

¹² Banque mondiale. *The Economic Case for Nature: A Global Earth-Economy Model to Assess Development Policy Pathways*, Washington D.C., 2023.

¹³ United Nations Environment Programme (2023). *State of Finance for Nature: The Big Nature Turnaround – Repurposing \$7 trillion to combat nature loss*. Nairobi. <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/44278>

¹⁴ Convention sur la diversité biologique (CDB). *Exploration of the Biodiversity Finance Landscape*, 2024.

¹⁵ La cible 14 vise à intégrer la biodiversité et la valeur des services écosystémiques dans les politiques publiques, la planification du développement et la comptabilité nationale

¹⁶ La cible 15 appelle les entreprises et les institutions financières à évaluer, divulguer et réduire leurs impacts et dépendances à la biodiversité.

¹⁷ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Biodiversity and Development Finance 2015–2021: Progress towards Target 19 of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework*, OECD Publishing, Paris, 2023.

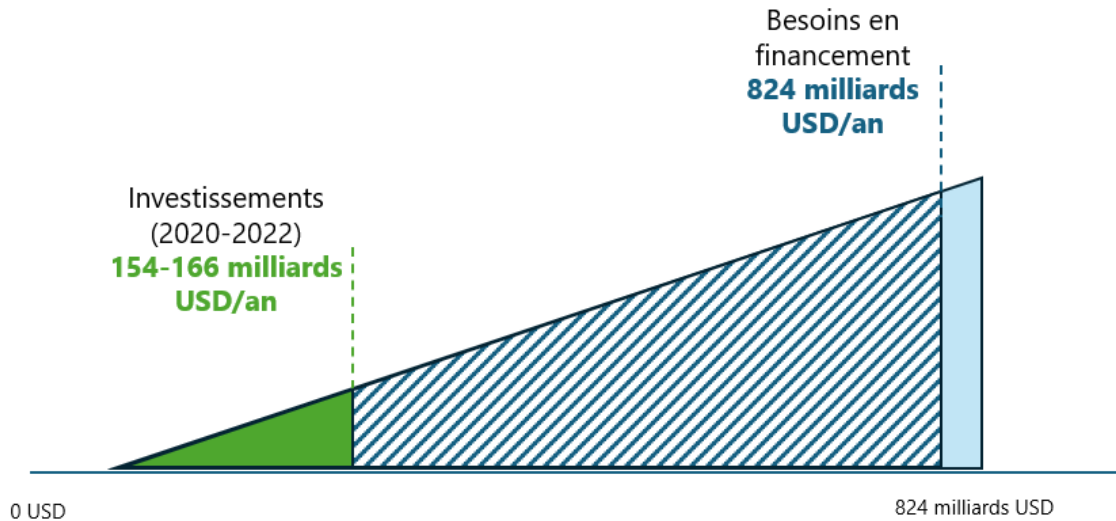


Figure 1. Représentation du besoin en financement pour la biodiversité¹⁸

Les principales raisons de ce déficit de financement privé sont multiples :

- Faible bancabilité des projets biodiversité, car les bénéfices associés aux services écosystémiques et les coûts liés à la dégradation de la nature sont encore insuffisamment intégrés dans les modèles financiers classiques, même si les projections sont aujourd'hui élaborées à long terme, ce qui contribue progressivement à inciter les investisseurs à prendre en compte ces paramètres dans leurs décisions d'allocation de capital ;
- Fragmentation institutionnelle, avec une multiplicité de guichets selon les thématiques ;
- Un cadre de mesure de l'impact biodiversité en cours de consolidation. Bien que des métriques et standards internationaux existent désormais (CMB, taxonomie européenne et CSRD), leur mise en œuvre opérationnelle reste inégale ;
- Faible capacité des États à planifier et mobiliser les ressources, faute de cadres nationaux de financement biodiversité, lacune que cherche à combler l'Initiative BIOFIN du PNUD par exemple via les Plans nationaux de financement de la biodiversité.

Cet écart de financement révèle un paradoxe majeur : selon l'IPBES (2019), plus de 44 000 milliards USD de valeur économique, soit plus de la moitié du PIB mondial, dépendent des services fournis par les écosystèmes. Pourtant, malgré cette importance économique considérable, les investissements consacrés à la protection et à la restauration de la nature restent très faibles, confirmant le caractère marginal des flux financiers dédiés à la biodiversité¹⁹.

¹⁸ Inspiré de : PNUD, Biodiversity Finance Gap – BIOFIN Conceptual Framework. Programme Biodiversity Finance Initiative (BIOFIN). Schéma consultable en ligne : <https://www.biofin.org/fr/node/57>

¹⁹ Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES). *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*, 2019.



1.3 Une pression accrue sur les financements publics

Les financements publics demeurent aujourd'hui la principale source de financement de la biodiversité, à la fois au niveau national et international.

Au niveau national, les budgets publics mobilisés pour le financement de la biodiversité représentent jusqu'à 60% des fonds utilisés. Néanmoins, la crise sanitaire liée au COVID-19, la guerre en Ukraine et les tensions inflationnistes mondiales ont profondément fragilisé les équilibres budgétaires des États. Selon la Banque Mondiale et le FMI, cinquante-deux pays en développement à revenu faible ou intermédiaire, représentant environ 40 % de la population mondiale la plus pauvre, sont aujourd'hui en situation de surendettement ou à haut risque de surendettement²⁰. Cette contrainte budgétaire réduit fortement la capacité des gouvernements à financer des politiques de préservation de la nature ou à mobiliser des cofinancements domestiques pour les projets internationaux. Dans un contexte de rareté des ressources publiques nationales, les priorités se concentrent sur les secteurs sociaux et stratégiques, au détriment des investissements de long terme dans la conservation et la restauration des écosystèmes.

Au niveau international, l'aide publique au développement (APD) reste un pilier important du financement de la biodiversité. Elle constitue un instrument majeur de solidarité, désignant l'aide fournie par des États pour soutenir le développement durable dans les pays du Sud. Mais les pays donateurs font face à des contraintes budgétaires croissantes, ce qui entraîne une contraction de l'aide internationale. En 2024, l'APD a ainsi enregistré sa première diminution depuis 2018 (-7,1 % en termes réels)²¹. Cette tendance s'est accélérée en 2025 avec la fermeture de l'agence américaine USAID représentant à elle seule une perte de près de 40 milliards USD de manière quasi-instantanée. En comptant les prévisions de diminution des autres principaux donateurs (Union européenne, Japon, Allemagne, France), la baisse totale des financements de l'APD en 2025 serait estimée à plus de 60 milliards USD.²²

Ces contraintes budgétaires au niveau national et international se répercutent sur l'ensemble des outils de financement disponibles avec une diminution importante des subventions (ou dons) et des possibilités réduites de proposer des prêts concessionnels²³ étant donné la hausse des taux d'intérêt internationaux et la tendance au surendettement. Cela se traduit concrètement auprès des principaux bailleurs et fonds mondiaux pour la biodiversité :

- **Union européenne** : les premières informations relatives au futur cadre financier pluriannuel (MFF 2028-2034) indiquent que la Commission européenne propose une réorganisation profonde des instruments budgétaires, avec la fusion de plusieurs programmes sectoriels, notamment LIFE, Horizon Europe et le Fonds de cohésion, dans

²⁰ IDDRI (2024). Analyse sur le financement du développement et contraintes macroéconomiques.

²¹ WWF. *Assessment of the Impact of Aid Cuts on Climate and Nature Action*, 2025.

²² *Le Figaro*. « L'aide publique au développement réduite de 60 milliards d'euros dans le monde en 2025, selon l'AFD », 25 juin 2025. Disponible en ligne : <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/l-aide-publique-au-developpement-reduite-de-60-milliards-d-euros-dans-le-monde-en-2025-selon-l-afd-20250625>

²³ Des prêts concessionnels sont des prêts émis à des conditions plus favorables que les conditions de marché (taux d'intérêt inférieurs, durée d'emprunt plus longue).



un ensemble plus intégré centré sur la compétitivité, la transition énergétique et la défense²⁴. Si cette réforme vise à accroître la flexibilité et la cohérence des investissements, elle comporte aussi un risque de dilution des sujets biodiversité dans des objectifs environnementaux plus larges, sans enveloppe spécifiquement fléchée pour la biodiversité. En effet, une cible générale climat/environnement est proposée (35% des dépenses), sans cible spécifique pour la biodiversité alors qu'un objectif spécifique à la biodiversité existe dans le budget actuel (7,5% des dépenses)²⁵.

- **AFD** : en 2025, l'AFD a perdu près de 50% de ses ressources budgétaires en subventions, ce qui a des conséquences directes sur les pays les moins avancés dont certains pays d'Afrique qui dépendent uniquement de cet outil de financement²⁶. L'offre de prêt de l'AFD pâtit également des conditions macroéconomiques et financières internationales. Les échanges en cours relatifs au budget national 2026 envisagent de nouvelles baisses de moyens pour l'AFD.
- **Banque mondiale** : La diminution des contributions bilatérales des pays occidentaux à l'APD est susceptible d'avoir des répercussions directes sur le financement des organisations multilatérales, dont la Banque mondiale. Dans les pays les moins avancés, celle-ci intervient principalement via l'Association internationale de développement (IDA), qui mobilise chaque année environ 20 à 25 milliards USD de financements concessionnels, désormais soumis à un contexte de ressources moins prévisibles.²⁷ Parallèlement, sur les enjeux de nature et de biodiversité, la Banque mondiale privilégie de plus en plus des programmes intégrés, dans lesquels la biodiversité est abordée comme une composante transversale de projets de développement plus larges.
- **GEF** : au niveau multilatéral, les négociations en cours pour le réapprovisionnement du Fonds pour l'environnement mondial (GEF-9) constituent un moment charnière. Le GEF, principal mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique, voit ses ressources très sollicitées pour répondre aux priorités du CMB. Le GEF-9 cherchera à mobiliser un niveau de financement supérieur à celui du cycle précédent, mais dans un contexte de forte concurrence entre priorités environnementales (climat, dégradation des terres, pollution plastique). Créé en 2023, le mécanisme dédié à la biodiversité, le *Global Biodiversity Framework Fund* (GBFF) devrait jouer un rôle complémentaire en ciblant des financements plus souples et accessibles, notamment pour les organisations de la société civile et les initiatives locales (20% des ressources devraient être fléchées vers des projets portés par les peuples autochtones et communautés locales), tandis que 25 % seraient mises en œuvre via des institutions financières de développement, afin d'assurer un effet levier sur les ressources privées²⁸. Cependant, les montants mobilisés demeurent modestes à ce stade : les premières

²⁴ WWF. *Assessment of the Impact of Aid Cuts on Climate and Nature Action, 2025*.

²⁵ WWF European Policy Office (WWF EPO)

²⁶ *Le Figaro*. « L'aide publique au développement réduite de 60 milliards d'euros dans le monde en 2025, selon l'AFD », 25 juin 2025. Disponible en ligne : <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/l-aide-publique-au-developpement-reduite-de-60-milliards-d-euros-dans-le-monde-en-2025-selon-l-afd-20250625>

²⁷ OCDE. *Cuts in Official Development Assistance*. OECD Publishing, Paris, 2025. Disponible en ligne : https://www.oecd.org/fr/publications/2025/06/cuts-in-official-development-assistance_e161f0c5/full-report.html#a1zOEC245

²⁸ Notes d'entretien



contributions au GBFF totalisent environ 219 millions USD, bien en deçà des besoins identifiés pour la mise en œuvre du CMB et des engagements pris par les États²⁹. Par ailleurs, l'abondement à ce fonds reste volontaire ce qui pose la question de sa pérennité, en particulier en période de restrictions budgétaires dans les pays financeurs.

1.4 Le *mainstreaming* et la complémentarité public/privé : une nécessité stratégique

L'intégration systématique de la biodiversité dans les politiques économiques, les investissements et les instruments financiers constitue aujourd'hui une condition essentielle pour combler le déficit de financement et atteindre les objectifs mondiaux de protection de la biodiversité. Cette approche vise à dépasser la logique sectorielle ou thématique en inscrivant la nature au cœur des décisions publiques et privées, de la planification budgétaire et de l'investissement.

La mise en œuvre du *mainstreaming* repose sur plusieurs leviers complémentaires³⁰. D'abord, la budgétisation verte ou "budgétisation sensible à la biodiversité" permet de flécher les dépenses publiques favorables à la nature et d'identifier les subventions ou dépenses néfastes. Plusieurs pays, appuyés par le programme BIOFIN du PNUD, ont déjà développé des Plans nationaux de financement de la biodiversité intégrant la biodiversité dans la planification macroéconomique et fiscale³¹. Ensuite, le *mainstreaming* passe par l'intégration sectorielle : dans les politiques agricoles, forestières, minières, urbaines ou touristiques, la biodiversité est incorporée comme critère de performance, à travers des indicateurs environnementaux et sociaux.

La CDB rappelle que l'essentiel de la croissance des flux financiers pour la biodiversité devra provenir du secteur privé, stimulé par des politiques publiques incitatives³². C'est l'enjeu du *mainstreaming* financier, défini comme l'intégration systématique de la biodiversité dans les décisions économiques, les investissements et les plans de développement. L'un de ses piliers réside dans la capacité à réduire le risque perçu par les investisseurs privés, afin d'attirer des capitaux vers des projets liés à la biodiversité, souvent considérés comme trop incertains ou non rentables à court terme. C'est tout l'objet des approches de *derisking* et de *blended finance*.

Le *derisking* consiste à atténuer ou transférer les risques liés à un projet, qu'ils soient techniques, financiers ou politiques, afin de le rendre plus attractif pour des investisseurs privés, en particulier dans le cadre d'investissements en fonds propres (*equity*), où les horizons de retour sont longs et les flux financiers souvent incertains. Cela peut se traduire par : i) des mécanismes de garantie (garanties de portefeuille, assurances de performance environnementale) ; ii) des instruments de couverture contre les risques de change ou de non-

²⁹ Notes d'entretien

³⁰ Notes d'entretien ; International Finance Corporation (IFC). *Biodiversity Finance Reference Guide*, 2023 ; Convention sur la diversité biologique (CDB). *Exploration of the Biodiversity Finance Landscape*, 2024.

³¹ Notes d'entretien

³² Convention sur la diversité biologique (CDB), *Exploration of the Biodiversity Finance Landscape*, 2024. Paragraphe 175.



remboursement ; ou encore iii) des fonds de réserve permettant de sécuriser les premiers investisseurs (*first-loss*). Cela accompagne une évolution d'approche dans le financement de la biodiversité où les outils publics, en particulier les subventions, sont davantage utilisées comme leviers de structuration et de *derisking* plutôt que comme l'enveloppe principale de financement³³. À titre d'exemple, l'Union européenne développe des fonds de garantie dédiés au *derisking* d'investissements entre autres liés aux puits de carbone (EDFI Carbon Sinks)³⁴ mis en œuvre notamment via des institutions financières de développement telles que Proparco. Ces mécanismes visent à catalyser des capitaux privés dans des projets à fort impact environnemental mais à profil de risque élevé.

La *blended finance* ou finance mixte combine de manière structurée des fonds concessionnels publics et des capitaux privés, en partageant les risques et les rendements. Les modèles de *blended finance* peuvent prendre la forme de fonds communs, tels que le *Legacy Landscape Fund* (LLF), géré par une fondation caritative allemande, qui associe financements publics (agences publiques de développement) et philanthropiques et privés pour la conservation à long terme d'aires protégées emblématiques³⁵, ou le *Land Degradation Neutrality Fund* (LDNF) géré par le fonds d'investissement Mirova³⁶, qui mobilise des fonds d'investissement institutionnels publics et privés pour restaurer les terres dégradées³⁷. D'autres modèles de *blended finance* existent et s'adaptent au contexte local (acteurs en présence, outils de financement mobilisables etc) comme le mécanisme *Restore for Nature* (R4N), et notamment le *Living Amazonia Mechanism*, qui vise à mobiliser des capitaux privés via des structures de finance mixte combinant financements concessionnels, garanties et investissements de marché, afin de soutenir la conservation des forêts amazoniennes et le développement d'une bioéconomie territoriale, à travers des partenariats étroits entre acteurs publics, institutions financières et investisseurs privés (UNEP FI)³⁸.

La *blended finance* permet d'accroître l'effet de levier des ressources publiques car chaque dollar public investi dans des instruments de finance mixte peut mobiliser entre 3 et 5 dollars privés³⁹. Cependant, leur efficacité dépend de l'existence de cadres de gouvernance solides et de standards de mesure reconnus, par exemple ceux définis par la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD)⁴⁰ ou la taxonomie européenne⁴¹ qui garantissent la transparence et la crédibilité des impacts générés.

La complémentarité entre financements publics et privés constitue la clé d'un changement d'échelle. Le financeur public porte une part du risque jugée trop importante pour

³³ Notes d'entretien

³⁴ Proparco. *Proparco et l'Union européenne*. Site institutionnel de Proparco. Disponible en ligne : <https://www.proparco.fr/fr/proparco-et-lunion-europeenne>

³⁵ Legacy Landscapes Fund (LLF). *About Us*. Disponible en ligne : <https://legacylandscapes.org/about-us/>

³⁶ <https://www.mirova.com/fr/fonds/actifs-reels>

³⁷ United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD). *Land Degradation Neutrality – Impact Investment Fund (LDN Fund)*. Disponible en ligne : <https://www.unccd.int/land-and-life/land-degradation-neutrality/impact-investment-fund-land-degradation-neutrality>

³⁸ UNEP Finance Initiative (UNEP FI). *Unlocking Bioeconomy Finance: Connecting Capital Markets and Forest Conservation in the Amazon*. Disponible en ligne : <https://www.unepfi.org/themes/ecosystems/unlocking-bioeconomy-finance-connecting-capital-markets-and-forest-conservation-in-the-amazon/>

³⁹ Convention sur la diversité biologique (CDB). *Exploration of the Biodiversity Finance Landscape*, 2024.

⁴⁰ Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), *TNFD Framework*, version 2023.

⁴¹ Commission européenne. *EU Taxonomy for Sustainable Activities*, 2022–2024.



l'investisseur privé, il apporte son réseau, son expertise et sa compréhension fine des enjeux, en particulier via de l'assistance technique, et peut engager un dialogue de politique publique pour appuyer la mise en place de réglementation structurelle. Il est également garant du respect des conventions internationales pour la protection des biens communs. Quant à lui, le financeur privé investit, innove et permet la pérennisation de solutions. Les ONG et communautés locales, enfin, garantissent la légitimité sociale et environnementale des projets, en ancrant les financements dans les territoires. Cette articulation s'incarne dans les approches territoriales intégrées soutenues aujourd'hui par un grand nombre de bailleurs bilatéraux et multilatéraux qui favorisent la co-construction de projets territoriaux réunissant collectivités, entreprises et organisations de la société civile.

L'un des principaux enjeux pour parvenir à des financements mixtes pour la biodiversité est de parvenir à embarquer les acteurs privés et publics dès la phase d'identification et de conception du projet, afin de garantir que le projet est construit de manière viable à la fois d'un point de vue environnemental et social mais aussi économique et financier. L'articulation constitue alors un objectif important dans un contexte où ces acteurs ont souvent des calendriers, temporalités de travail et processus internes différents⁴².

Pour favoriser la mise en place des leviers financiers propices au *mainstreaming*, les efforts propres des États dans la mise en œuvre du Cadre mondial de Kunming-Montréal notamment à travers les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) constituent un levier central. En janvier 2026, 71 des 196 Parties ont soumis à la CDB leur SPANB révisées et alignées sur le Cadre mondial de Kunming-Montréal⁴³. L'alignement progressif des politiques sectorielles, des cadres budgétaires nationaux et des stratégies de financement avec ces engagements internationaux crée un cadre propice à la cohérence des interventions et à l'optimisation des financements publics et privés.

1.5 Convergence des agendas climat et biodiversité : vers un agenda « nature »

La convergence entre les financements climat et ceux consacrés à la biodiversité traduit la reconnaissance du rôle central des écosystèmes dans la régulation du climat et dans la résilience des sociétés humaines, et inversement⁴⁴. Les institutions publiques de développement ont amorcé un mouvement d'intégration progressive de ces deux agendas. À l'échelle internationale, les marqueurs de Rio de l'OCDE confirment cette évolution : entre 2015 et 2021, la part de l'APD présentant des co-bénéfices « climat et biodiversité » est passée de 4,6 % à près de 10 %⁴⁵. Le GEF entend renforcer cette dynamique dans sa prochaine programmation en fléchant près de 60 % de ses ressources pour des programmes conjoints climat-biodiversité reposant sur des solutions fondées sur la nature⁴⁶. Par ailleurs, cette dynamique se matérialise notamment à travers des feuilles de route intégrées, telles que la

⁴² Notes d'entretien

⁴³ Online Reporting Tool de la CDB

⁴⁴ Convention sur la diversité biologique (CDB). *Exploration of the Biodiversity Finance Landscape*, 2024.

⁴⁵ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *OECD DAC Rio Markers on Climate, Biodiversity and Desertification*, 2023.

⁴⁶ Notes d'entretien



stratégie Planète 2025-2030 de l'AFD⁴⁷ ou la stratégie bioSfer de la KfW⁴⁸, qui visent à intégrer les enjeux climat et biodiversité dans leur lecture stratégique. Par ailleurs, des banques publiques de développement comme l'AFD analysent maintenant de manière systématique les demandes de financement de projet à l'aune des enjeux climatiques et de biodiversité⁴⁹. Dans le contexte de raréfaction des ressources financières publiques, l'intégration des deux agendas à travers un projet peut constituer un élément d'avantage comparatif pour l'obtention de certains financements.

Malgré cette tendance, la convergence des agendas reste freinée par des contraintes techniques et institutionnelles. Tout d'abord, les processus de planification stratégique au niveau national sont élaborés de manière parallèle à travers les SPANB pour la biodiversité et les contributions déterminées au niveau national (CDN) pour le climat. Une planification conjointe et articulée climat-biodiversité permettrait de renforcer la cohérence des politiques publiques, d'optimiser l'allocation des ressources financières et de favoriser le développement de projets intégrés. Cette séparation institutionnelle se retranscrit également dans les mécanismes de financement (Fonds vert pour le climat (FVC), GEF, GBFF) qui maintiennent des procédures distinctes limitant la mutualisation et la coordination.⁵⁰ Ensuite, les métriques diffèrent puisque le climat repose sur une unité universelle (la tonne équivalent CO₂) qui est fongible et comparable entre territoires, tandis que la biodiversité relève d'indicateurs locaux et non agrégeables propres à chaque écosystème dont l'agrégation reste complexe, malgré l'émergence récente de métriques visant à améliorer la comparabilité des impacts, telles que l'indicateur STAR ou certains cadres développés dans le cadre du programme LIFE. Cette absence d'équivalence empêche l'application des mêmes matrices d'évaluation et complexifie le suivi conjoint des résultats⁵¹. Par ailleurs, les temporalités d'agenda sont également décalées : l'Accord de Paris en 2015 a constitué un véritable élan multi-acteurs pour une meilleure prise en compte des aspects climatiques, alors que cette prise de conscience internationale a été plus modérée lors de l'adoption du nouveau cadre mondial de Kunming-Montréal en 2022. Cela peut expliquer que la maturité de certains instruments de financement climat est plus grande que certains mécanismes pour la biodiversité. Enfin, la traçabilité budgétaire des flux « nature » reste compliquée. Les projets à co-bénéfices sont souvent adossés à des programmes d'adaptation ou de gestion des ressources naturelles sans ventilation claire des financements biodiversité, entraînant un risque d'invisibilité comptable⁵².

Face à ces défis, plusieurs pistes d'harmonisation se dessinent. Les outils de reporting tels que la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)* pour la biodiversité et *Taskforce on Climate-related Disclosures (TCFD)* pour le climat, convergent vers une approche commune fondée sur la matérialité financière et les risques écosystémiques. De son côté, la taxonomie européenne définit désormais des critères transversaux pour le climat, la biodiversité, l'eau et

⁴⁷ Disponible en ligne : <https://www.afd.fr/fr/communiqués-de-presse/feuille-de-route-planete-2025-2030-lagence-francaise-de-developpement-afd>

⁴⁸ Plus d'informations disponibles en ligne : <https://www.kfw.de/nachhaltigkeit/About-KfW/Sustainability/Nachhaltige-Finanzierungen/bioSfer/>

⁴⁹ Plus d'informations relatives à l'avis développement durable de l'AFD en ligne : <https://www.afd.fr/fr/le-dispositif-developpement-durable>

⁵⁰ Notes d'entretien

⁵¹ Convention sur la diversité biologique (CDB). *Exploration of the Biodiversity Finance Landscape*, 2024.

⁵² International Finance Corporation (IFC). *Biodiversity Finance Reference Guide*, 2023.



la pollution⁵³, et la comptabilité écosystémique du système statistique des Nations Unies⁵⁴ permet de suivre simultanément les stocks de carbone et la santé des écosystèmes⁵⁵.

1.6 La biodiversité au cœur des approches territoriales intégrées

Étant donné l'ensemble des grandes tendances décrites précédemment, il est probable que les projets exclusivement dédiés à la biodiversité deviennent de plus en plus rares, au profit d'approches territoriales intégrées articulant objectifs écologiques, climatiques, économiques et sociaux. Cette évolution traduit un changement structurel dans la manière dont les bailleurs internationaux et les institutions publiques envisagent désormais la conservation : la biodiversité n'est plus financée comme un secteur isolé, mais comme un pilier transversal de projets territoriaux complexes, porteurs de co-bénéfices multiples⁵⁶.

Les principaux bailleurs (GEF, AFD, Banque mondiale, UE) convergent aujourd'hui vers ce modèle, privilégiant des initiatives qui démontrent la faisabilité de trajectoires de développement compatibles avec la conservation de la nature. Cette orientation est par exemple au cœur de la stratégie Global Gateway de l'Union européenne, qui inscrit ses interventions extérieures dans une logique de compétitivité, d'innovation et de croissance inclusive, tout en veillant à ce que la nature et le climat soient des composantes structurantes du développement durable⁵⁷.

Dans cette perspective, l'approche territoriale est devenue la clé d'un *mainstreaming* efficace : elle permet d'articuler les dimensions économiques, politiques et sociales du développement durable et de produire un changement structurel mesurable via des co-bénéfices. Elle offre également un cadre propice au dialogue et à la coordination entre acteurs publics, privés et communautaires, indispensable pour éviter la dispersion des initiatives et assurer la cohérence des interventions, dès leur conception. Elle permet de créer, à l'échelle territoriale, un effet d'entraînement systémique, permettant de démontrer la faisabilité de modèles de développement compatibles avec la conservation de la biodiversité⁵⁸.

Cette orientation répond également à des impératifs financiers. Dans un contexte de contraction de l'APD et de forte pression budgétaire, les bailleurs attendent des projets qu'ils génèrent des impacts multiples et permettent une meilleure mobilisation des financements privés. Les approches territoriales intégrées facilitent cette mobilisation en renforçant la bancabilité des interventions et en structurant le *blending* public-privé via la mise en place d'outils de financement territoriaux, capables de canaliser et de mutualiser les investissements privés dans des zones cohérentes, renforçant ainsi l'effet de levier des financements publics⁵⁹.

⁵³ WWF European Policy Office (WWF EPO).

⁵⁴ System of Environmental Economic Accounting (SEEA) Ecosystem Accounting. United Nations Statistics Division (UNSD). *System of Environmental-Economic Accounting – Ecosystem Accounting (SEEA EA)*, 2023. Disponible en ligne : <https://seea.un.org/ecosystem-accounting>

⁵⁵ International Finance Corporation (IFC). *Biodiversity Finance Reference Guide*, 2023.

⁵⁶ Notes d'entretien

⁵⁷ Notes d'entretien

⁵⁸ Notes d'entretien

⁵⁹ Notes d'entretien



Néanmoins, la promotion d'une approche multidimensionnelle et intégrée pose la question de la planification et la dilution des efforts portés pour la biodiversité dans des programmes plus larges ainsi que de la transparence et redevabilité, notamment vis-à-vis du CMB⁶⁰.

2. Outils et instruments financiers pour le *mainstreaming* de la biodiversité

La diversité des mécanismes mobilisables pour financer la biodiversité reflète la pluralité des acteurs, des logiques économiques et des modèles de gouvernance impliqués. Ils peuvent contribuer à optimiser l'efficacité des ressources financières, réduire les investissements nuisibles, encourager les investissements positifs et augmenter le capital financier destiné à la nature. Le choix des outils à mobiliser doit intégrer la réalité de terrain et le contexte dans lequel il est utilisé. Par ailleurs, pour ne pas tendre vers une marchandisation de la nature, ils doivent s'adosser à des cadres réglementaires existants et chercher l'additionnalité et l'équité.

2.1 Les financements publics

Les financements publics demeurent la colonne vertébrale du financement de la biodiversité, représentant entre 60 et 65 % des flux mondiaux dédiés à la nature.

Les dépenses publiques nationales directes

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux tout en contribuant à la trajectoire de développement national, les États peuvent planifier des dépenses publiques directes, notamment lorsqu'ils sont signataires du KMGBF. Les dépenses pour la protection de la biodiversité sont généralement identifiées et chiffrées dans les SPANB, ainsi que les instruments mobilisables. Dans certains pays, l'initiative BIOFIN du PNUD appuie ces démarches en analysant les objectifs des SPANB et en les traduisant en cadres financiers nationaux cohérents, avec des outils directement actionnables. Les programmes nationaux de subventions peuvent jouer un rôle clé dans la promotion et l'encouragement de nouvelles pratiques, comme cela est généralement le cas dans le secteur agricole. Les subventions publiques nationales constituent la première source de financement de la biodiversité, représentant environ 67 à 78 milliards USD par an⁶¹. Néanmoins, les États se confrontent à des contraintes budgétaires fortes, en particulier pour les pays à faibles revenus.

L'aide publique au développement

Définie comme une aide gouvernementale visant à promouvoir le développement économique et le bien-être des pays en développement, l'APD peut être fournie de manière bilatérale, de donateur à bénéficiaire, ou par l'intermédiaire d'une agence de développement multilatérale telle que les Nations unies ou la Banque mondiale. L'aide comprend les

⁶⁰ WWF European Policy Office (WWF EPO) ; Notes d'entretien

⁶¹ Deutz, A. et al. *Le Petit Livre de l'investissement pour la nature*, 2020.



subventions, les prêts à taux réduit et l'assistance technique⁶². En 2023, l'APD des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE s'élevait à un montant historique de 223,7 milliards USD, soit 0,37 % du revenu national brut combiné des pays du CAD⁶³.

Selon les données du CAD de l'OCDE, les financements bilatéraux intégrant un objectif biodiversité se concentrent principalement sur la protection de l'environnement (32 %), l'agriculture (15 %) et l'eau et l'assainissement (12 %). À l'échelle globale, ces financements représentent environ 7 % de l'aide publique totale. Cependant, la part des financements sectoriels intégrant la biodiversité varie fortement selon les domaines d'intervention. Elle est élevée dans la foresterie (75 %), la protection de l'environnement (65 %) et la pêche (50 %), mais reste faible dans des secteurs pourtant très dépendants des écosystèmes, comme l'agriculture (22 %), l'eau et l'assainissement (19 %) ou les industries extractives (1 %). Ces données mettent en évidence la place encore limitée de la biodiversité au sein de nombreux secteurs fortement dépendants des écosystèmes⁶⁴.

L'APD en matière de biodiversité se concrétise en grande majorité sous forme de dons ou subventions directes auprès d'États ou d'organisations de la société civile. Elles peuvent également se matérialiser sous forme d'appels à projets internationaux portés par des organisations internationales et des coalitions multi-acteurs, telles que *l'International Climate Initiative* (IKI) ou les programmes soutenus par la *Conservation Finance Alliance* (CFA), permettent de financer des projets pilotes, des actions de renforcement de capacités et des approches innovantes de mobilisation des ressources. Ces dispositifs jouent un rôle clé d'amorçage, en particulier dans les pays où les capacités institutionnelles et techniques restent limitées, en combinant subventions, assistance technique et mise en réseau d'expertises (par exemple via des groupes tels que la *High Ambition Coalition*). Ils contribuent ainsi à préparer des projets susceptibles d'être ultérieurement financés à plus grande échelle par d'autres mécanismes. L'autre outil de financement qui peut être mobilisé est le prêt concessionnel. Selon l'état d'endettement du pays en question et leur classification (pays à revenus faibles ou à revenus intermédiaires), ces prêts peuvent être plus ou moins concessionnels c'est-à-dire accordé à des conditions plus favorables que celles du marché (taux préférentiels, durée d'endettement plus longue, mix don/prêt). Néanmoins, la majorité des États, lorsqu'ils peuvent emprunter, préfèrent garder leur capacité d'endettement pour des projets structurels (infrastructures, appui sectoriel) plutôt que pour des projets de conservation. Ainsi, les projets financés par prêt ayant une dimension biodiversité sont généralement des projets ayant des co-bénéfices climat-biodiversité ou ayant un fort volet adaptation au changement climatique⁶⁵.

Certains prêts peuvent s'adosser à des réformes sectorielles de long terme ; ce sont les prêts de politique publique. Ils permettent une restructuration fondamentale, souvent

⁶² Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). *Biodiversité et financement du développement 2015–2021 : Progress towards Target 19 of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework*, OECD Publishing, Paris, 2023.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ OECD (2023), " Biodiversity and Development Finance 2015-2021: Progress towards Target 19 of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework", OECD Publishing, Paris.

⁶⁵ Notes d'entretien



accompagnée de changements dans la législation. Ils couvrent un large éventail de secteurs et d'acteurs afin de soutenir la transition.

La fiscalité environnementale

Les instruments de tarification tels que les taxes environnementales encouragent une action généralisée visant à réduire les dommages causés à l'environnement au moindre coût. Ils incitent à de nouveaux gains d'efficacité, à des investissements et à des innovations respectueuses de l'environnement, ainsi qu'à des changements dans les habitudes de consommation. Ce dispositif fiscal peut être appliqué au niveau d'un secteur, par exemple pour le secteur touristique, mais aussi ciblé sur des pratiques spécifiques par exemple des amendes contre le braconnage.

Pour être efficace, la fiscalité environnementale peut être adossée à des instruments réglementaires et de gouvernance commerciale à l'échelle d'une région ou du monde, en créant des incitations économiques indirectes et en sécurisant l'accès aux marchés pour les producteurs respectueux des standards environnementaux renforcés. Cela est le cas du mécanisme d'ajustement aux frontières, pratiqué pour le règlement relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) de l'Union européenne. Ce mécanisme cherche à garantir que le bois et les produits dérivés exportés vers l'UE en provenance des pays partenaires qui ont signé un accord de partenariat volontaire (APV) avec l'UE et qui mettent en œuvre un régime d'autorisation FLEGT ont été coupés légalement. Cela contribue à la lutte contre l'approvisionnement en bois illégaux sur le marché de l'UE et crée des incitations pour les partenaires du monde entier.

La fiscalité environnementale ne se limite pas à l'instauration de taxes : elle inclut également la réorientation progressive des subventions néfastes à la biodiversité, l'introduction de mécanismes de bonus ou de primes pour les bonnes pratiques, ainsi que des redevances sur les droits d'usage des ressources naturelles (eau, forêts, zones touristiques). Ces instruments permettent à la fois de corriger les incitations économiques défavorables à la nature et de générer des ressources financières domestiques susceptibles d'être réinvesties dans la conservation.

Les outils nationaux de budgétisation verte

La CDB et le programme BIOFIN (PNUD) recommandent l'usage de la budgétisation sensible à la biodiversité, via le « *budget tagging* » ou les plans nationaux de financement biodiversité pour assurer une intégration systématique de la biodiversité dans la planification et le financement sectoriel. Le *budget tagging* consiste à évaluer et étiqueter toute mesure budgétaire selon qu'elle contribue ou nuit aux objectifs environnementaux. Ce travail permet d'avoir une vision générale en termes de politique budgétaire nationale. Ce procédé reste encore relativement nouveau mais est très utile pour éclairer les décisions politiques et budgétaires. Il peut valoriser des financements positifs à la biodiversité mais peut également permettre d'identifier des subventions nuisibles à la biodiversité qui devront être réduites. Selon la CDB, ces dernières représentent encore plus de 500 millions USD de subventions publiques par an⁶⁶. Étant donné ce potentiel, l'initiative BIOFIN travaille dans plusieurs pays pour mettre en place des exercices de budgétisation sensible à la biodiversité (*budget tagging*). L'Indonésie a par exemple intégré depuis 2005 un système de *budget tagging* pour les

⁶⁶ Convention sur la diversité biologique (CDB). *Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework (GBF)* — Cible 19 : Mobilisation des ressources financières, 2022.



dépenses liées à la biodiversité et au climat dans son cadre budgétaire général, facilitant le suivi des ressources publiques mobilisées pour la nature. Au-delà des résultats financiers potentiels, le processus fournit également des bénéfices institutionnels et politiques intéressants (encourage le dialogue interministériel, appelle à une planification de long-terme, améliore la transparence budgétaire, renforce le reporting financier international)⁶⁷.

Échange dette-nature

Les échanges dette-nature visent à concilier les difficultés de remboursement des dettes publiques notamment des pays à revenu faible et intermédiaire avec l'urgence de mobiliser des financements pour la protection de la nature. En effet, ce mécanisme permet de réduire la dette d'un pays en échange d'un engagement à consacrer une partie de cette réduction à la protection de l'environnement. Le premier accord dette-nature a été signé en 1987 entre Conservation International et la Bolivie. Depuis, le Costa Rica, les Philippines, le Belize, la Barbade et les Seychelles, entre autres, ont conclu des accords similaires. Cependant, la mise en œuvre de ce mécanisme pose de nombreux défis techniques, financiers et de gouvernance⁶⁸.

2.2 Les mécanismes mixtes ou de *blended finance*

L'objectif principal de la *blended finance* est d'utiliser les financements publics pour réduire les risques financiers et construire des opportunités pour le secteur privé. Ces mécanismes mixtes permettant un effet de levier ne sont aboutis que s'ils s'accompagnent de mécanismes de mesure de l'impact, de traçabilité des flux et d'un partage clair des risques, via des cadres d'investissement.

Les fonds hybrides multi-bailleurs

La constitution de fonds multi-acteurs thématiques permettent de mobiliser des fonds publics et privés pour une thématique commune. Le *Legacy Landscape Fund* (LLF) pour la conservation à long terme d'aires protégées emblématiques⁶⁹ ou le *Land Degradation Neutrality Fund* (LDNF) géré par le fonds d'investissement Mirova adossé à une assistance technique gérée par IDH, pour la restauration de terres dégradées⁷⁰ en sont deux exemples. Ces fonds permettent l'addition de plusieurs sources de financement telles que la philanthropie, les fonds d'investissement à impact, les financements publics via l'APD ou des financements nationaux directs. Le fait de proposer un cadre réglementaire et de gouvernance constitue un élément rassurant pour les investisseurs publics. Aussi, la matrice des risques environnementaux et

⁶⁷ I4CE – Institute for Climate Economics. *Environmental Budget Tagging for Climate*. I4CE, s.d. Disponible en ligne : <https://www.i4ce.org/en/publication/environmental-budget-tagging-climate/>

⁶⁸ Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI). *Les échanges dette-nature peuvent-ils réduire le déficit ?* Billet de blog, 2024. Disponible en ligne : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/les-echanges-dette-nature-peuvent-ils-reduire-le-deficit>

⁶⁹ Legacy Landscapes Fund (LLF). *About Us*. Disponible en ligne : <https://legacylandscapes.org/about-us/>

⁷⁰ United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD). *Land Degradation Neutrality – Impact Investment Fund (LDN Fund)*. Disponible en ligne : <https://www.unccd.int/land-and-life/land-degradation-neutrality/impact-investment-fund-land-degradation-neutrality>



sociaux du LLF est très développée pour éviter tout risque réputationnel et cadrer les financements⁷¹.

Fonds à tranches multiples et garanties

Ces outils sont conçus pour réduire le risque pour les investisseurs privés. Le capital de première perte (*first loss*) est financé par les investisseurs publics qui supportent ce coût si un projet ne donne pas les résultats escomptés, ce qui augmente la confiance des autres investisseurs. Quant à elles, les garanties sont des accords faits par un tiers (comme une agence de développement ou un gouvernement) permettant de couvrir les pertes si le projet échoue, ce qui facilite l'obtention d'investissements privés. Les institutions de financement du développement telles que Proparco pour le Groupe AFD ou IFC pour le Groupe Banque mondiale ont développé des mécanismes de garantie dans les pays les moins avancés pour encourager les institutions financières locales à investir dans des filières responsables et à soutenir des initiatives positives pour la biodiversité.

Banques de développement

Les banques de développement nationales, régionales et bilatérales sont un des moteurs de la finance mixte ou *blending*, en faveur de la préservation des biens communs. En effet, elles peuvent mobiliser des financements publics via l'APD mais elles peuvent également jouer le rôle de plateforme d'investissement pour le développement durable. La mobilisation du secteur privé (bancaire et productif) constitue donc une priorité pour parvenir à ces objectifs, notamment à travers des partenariats publics-privés. C'est tout l'objet de la création de l'*International Development Finance Club* (IDFC), réseau de 27 banques de développement à travers le monde ou du *eco.business Fund* créé à l'initiative de l'Allemagne et soutenu par de nombreuses banques publiques de développement pour l'appui à des institutions financières locales pour financer des entreprises porteuses de développement durable⁷². Cet effort de mobilisation du secteur privé, comme par exemple les partenariats mis en place avec Mirova, permet de concrétiser l'effet de levier nécessaire au financement de la biodiversité⁷³.

2.3 Les instruments de marché et de performance

Ces instruments conditionnent les paiements ou l'investissement à l'atteinte de résultats mesurables (performances écologiques ou critères RSE).

Paielements pour services environnementaux (PSE)

Les services environnementaux sont des services que les Hommes se rendent entre eux conduisant à maintenir ou améliorer un ou plusieurs services écosystémiques. Instrument basé sur le marché, le PSE permet de convertir les services écosystémiques gratuits fournis par les

⁷¹ Legacy Landscapes Fund (LLF). *Environmental and Social Management System (ESMS)*. Disponible en ligne : <https://legacylandscapes.org/environmental-and-social-management-system/>

⁷² Plus d'informations disponibles ici : <https://www.ecobusiness.fund/>

⁷³ Notes d'entretien ; Mirova a créé de nombreux partenariats avec plusieurs banques de développement ou mécanismes financiers internationaux pour favoriser l'effet de levier du secteur privé. C'est par exemple le cas avec le Mirova Sustainable Land Fund 2, co-financé par le FVC, Proparco, FM ; avec le projet d'énergie propre co-financé par la banque européenne d'investissements ; ou avec le projet Land Degradation Neutrality Fund Technical Assistance Facility mené par Mirova et mis en œuvre par le WWF-US via le GEF.



écosystèmes et protégés par l'Homme, en incitations financières pour leur conservation, destinées aux acteurs locaux qui possèdent ou gèrent les ressources naturelles. Cet outil permet à la fois de protéger la biodiversité et d'améliorer les conditions locales des communautés rurales qui contribuent à sa préservation. Cet outil est flexible et doit s'adapter au contexte local d'application (types d'acteurs mobilisés, échelle d'application etc). En France, le WWF a conceptualisé le modèle du Fonds Nature Impact qui repose sur des financements privés pour rémunérer les gestionnaires forestiers engagés dans des pratiques à bénéfices climatiques et écologiques mesurables⁷⁴. Cet exemple illustre la mise en place de PSE territoriaux multi-acteurs, financés conjointement par des collectivités, entreprises et bailleurs publics, sur la base d'accords contractuels.

Compensation pour perte de biodiversité

Basé sur le principe du « pollueur-payeur », ce mécanisme financier intervient en ultime recours lorsque les impacts sur la biodiversité n'ont pas pu être ni évités ni réduits, conformément à la séquence de l'atténuation « Éviter-Restaurer-Compenser ». Elle impose aux opérateurs économiques de financer des actions ex situ destinées à générer des gains écologiques mesurables, afin de répondre aux dommages causés par leurs activités. Lorsqu'elle est strictement encadrée par un cadre réglementaire robuste, la compensation peut contribuer à mobiliser des ressources financières en faveur de la conservation ou de la restauration d'écosystèmes situés dans des zones prioritaires à haute valeur écologique. Toutefois, les preuves empiriques de son efficacité écologique réelle demeurent limitées, et les résultats observés à long terme sont variables selon les contextes, les exigences réglementaires et les capacités de suivi.

La mise en œuvre de ce mécanisme soulève en outre des débats scientifiques et opérationnels majeurs, notamment autour du principe d'« équivalence écologique ». La biodiversité n'étant pas pleinement substituable, la notion d'écosystèmes « similaires » ou fonctionnellement comparables reste sujette à débat et ne saurait garantir une compensation stricte des pertes, en particulier pour les écosystèmes rares, complexes ou irremplaçables. En l'absence d'exigences fortes en matière d'évitement en amont, de métriques écologiques robustes, de dispositifs de gouvernance crédibles et de mécanismes de suivi à long terme, la compensation ne peut être considérée ni comme une solution de financement autonome, ni comme un outil de conservation à part entière. Mal encadrée, elle comporte le risque de légitimer la poursuite de pertes nettes de biodiversité en donnant l'illusion d'une neutralité écologique.

Certificats ou crédits biodiversité

Les certificats ou crédits biodiversité constituent des instruments encore largement expérimentaux, qui font l'objet d'analyses croissantes mais dont les cadres opérationnels et conceptuels demeurent en construction. Des débats sémantiques et méthodologiques persistent quant à l'usage de ces deux termes. Le Comité français de l'UICN a publié une note de positionnement⁷⁵ soulignant les risques associés à la notion de « crédit » et préconise l'usage du terme « certificat ». Quant à elle, la Commission européenne a engagé

⁷⁴ WWF – *Principes économiques des projets forestiers Nature Impact*, 2025

⁷⁵ UICN France (2024). *Position de l'UICN France sur les certificats biodiversité*. Paris : Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Disponible en ligne : <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2024/10/position-certificats-biodiversite-uicn-france.pdf>



une réflexion stratégique à travers une feuille de route dédiée aux « crédits nature »⁷⁶. Mentionné dans l'objectif 19 du CMB, l'attribution de certificats ou crédits biodiversité, est défini comme « un certificat qui représente une unité mesurée et fondée sur des preuves d'un impact positif pour la biodiversité qui est permanent et supplémentaire par rapport à ce qui se serait produit autrement »⁷⁷. Cette définition repose sur plusieurs concepts clés qui sont encore largement discutés au niveau international :

- **Résultat en matière de biodiversité** : il peut s'agir d'un mélange de résultats écologiques et de gestion représentant une amélioration des mesures de la biodiversité, une réduction des menaces pesant sur la biodiversité ou la prévention d'un déclin anticipé des mesures de la biodiversité ;
- **Mesures et données probantes** : il n'existe pas de normes internationales pour définir une unité de biodiversité, et de multiples mesures doivent être développées pour caractériser les avantages des crédits pour la biodiversité. Les méthodologies de certificats doivent faire l'objet d'un processus de validation et de vérification mené par des tiers indépendants ;
- **Durabilité** : capacité d'un projet à garantir que les résultats en matière de biodiversité sur lesquels les certificats sont basés, sont susceptibles de durer pendant une période prolongée ;
- **Additionnalité** : les certificats ne peuvent être attribués qu'à des résultats en matière de biodiversité qui sont attribuables à l'intervention spécifique du projet et qui ne se seraient pas produits autrement.

Malgré les limites inhérentes à toute comparaison⁷⁸, le dialogue international met en évidence des points de convergence entre les mécanismes de crédits carbone et les dispositifs émergents de certificats biodiversité. Dans les deux cas, ces instruments ne peuvent fonctionner en dehors d'un cadre d'attribution de crédits qui détermine si et comment ils peuvent être utilisés. Les principes clés du succès sont : la transparence, la gouvernance, les règles d'échange, la reconnaissance juridique, la responsabilité en cas d'échec des projets générateurs de crédits.

Néanmoins, les cadres réglementaires actuels restent insuffisants pour mettre en place cet outil. De nombreux acteurs de la conservation soulignent en outre le risque que les certificats biodiversité soient utilisés comme des mécanismes de compensation de facto, susceptibles d'affaiblir la mise en œuvre effective de la séquence (ERC). Dans ce scénario, ces dispositifs pourraient se substituer à des obligations d'évitement et de réduction des impacts, voire se substituer partiellement aux financements publics et aux politiques de conservation.

Certification et éco-labellisation

L'éco-certification ou éco-labellisation est un instrument de marché qui garantit qu'un produit ou un processus de fabrication prend en compte la protection de l'environnement conformément au cahier des charges correspondant. Guidés par une labellisation dont le

⁷⁶ Commission européenne (2025). [Communiqué de presse IP/25/1679]. Bruxelles : Commission européenne, Press Corner. Disponible en ligne : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/nl/ip_25_1679

⁷⁷ Biodiversity Credit Alliance (BCA). *Definition of a Biodiversity Credit*, 2024.

⁷⁸ Contrairement aux émissions carbone, la perte de biodiversité est localisée et est ni fongible ni substituable.



cahier des charges est public et les procédures d'attribution strictes, les consommateurs récompensent une production durable en achetant des produits dont les retombées environnementales et sociales positives sont attestées. Pour les entreprises, les écolabels sont un moyen de mesurer les performances, mais aussi de communiquer et de commercialiser les qualités environnementales d'un produit donné. Ils constituent un véritable levier commercial permettant d'internaliser certains coûts environnementaux dans la chaîne de valeur⁷⁹.

Obligations vertes / bleues

Considérée comme un mécanisme de dette, une obligation verte ou bleue est émise sur les marchés financiers par une entreprise ou une institution publique pour financer des projets contribuant à la transition écologique. Elles se distinguent des obligations classiques par le fait que l'émetteur s'engage à utiliser les fonds levés pour des projets ayant un impact positif sur l'environnement et à publier un rapport annuel aux investisseurs sur l'avancement de ces projets. La première obligation bleue souveraine alignée sur l'International Capital Market Association a été émise par le gouvernement indonésien sur le marché japonais de la dette en mai 2023.

A ce jour, il n'existe pas de cadre réglementaire spécifique mais la mise en œuvre de cet instrument financier repose sur les « principes des obligations vertes » définis en 2013⁸⁰. Au cours de la dernière décennie, les obligations vertes sont devenues un outil important pour faire face aux impacts du changement climatique et aux défis qui y sont liés. L'importance croissante des obligations vertes sur les marchés des capitaux attire de plus en plus l'attention des investisseurs, se traduisant par un taux de croissance de 49 % entre 2015 et 2020⁸¹. Cependant, la majorité de ces obligations vertes se sont concentrées sur les questions de climat et de durabilité, plutôt que sur la biodiversité en particulier. La première obligation de conservation d'espèce a été émise en 2021 grâce à l'appui de la Banque mondiale et du GEF qui ont réussi à lever des capitaux auprès d'investisseurs privés et effectuer des paiements liés à la croissance des populations de rhinocéros noirs en Afrique australe⁸².

Les fonds fiduciaires de conservation

Les fonds fiduciaires de conservation (FFC) font l'objet d'une attention croissante car ils sont reconnus comme une source de financement à long terme capable de couvrir les coûts administratifs et opérationnels des aires de conservation. Ils sont également un outil efficace pour soutenir des projets nature positive en périphérie des aires protégées, notamment pour un développement local renforcé⁸³. Mais au-delà, ils se sont révélés dans certains pays être une plateforme pour la coordination de l'aide, d'outil pour le dialogue politique et de levier

⁷⁹ Notes d'entretien

⁸⁰ International Capital Market Association (ICMA). *Green Bond Principles*, 2013. Disponible en ligne : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/>

⁸¹ International Finance Corporation (IFC). *What You Need to Know About IFC's Green Bonds*, 8 décembre 2021. Disponible en ligne : <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2021/12/08/what-you-need-to-know-about-ifc-s-green-bonds>

⁸² Banque mondiale. *"Wildlife Conservation Bond boosts South Africa's efforts to protect black rhinos and support local communities"*, Communiqué de presse, 23 mars 2022. Disponible en ligne : <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2022/03/23/wildlife-conservation-bond-boosts-south-africa-s-efforts-to-protect-black-rhinos-and-support-local-communities>

⁸³ Voir guide financement AFD pour plus d'informations.



pour l'obtention de financements supplémentaires notamment des financements mixtes. Ainsi, en 2020, 44 % des FFC envisageaient de développer des partenariats avec le secteur privé pour augmenter ou diversifier leurs revenus au cours de la prochaine décennie⁸⁴.

2.4 Mobilisation du capital privé et finance d'impact

Le secteur privé représente aujourd'hui 10-15 % des flux d'investissements en faveur de la biodiversité mais constitue la principale source potentielle de croissance.

Fonds d'investissement à impact

Le terme « investissement à impact » est défini par le *Global Impact Investing Network* (GIIN) comme un investissement ayant un impact social et environnemental mesurable, tout en générant un rendement financier. Il se caractérise par l'intentionnalité (volonté de l'investisseur de générer un bénéfice social ou environnemental mesurable), l'additionalité (contribution de l'investissement à l'impact recherché), et la capacité de mesurer l'impact. Ils sont de plus en plus présents dans le financement de projets favorables à la nature.

Politique de Responsabilité sociétale et environnementale (RSE)

La RSE est la politique mise en place au niveau d'une institution privée pour valoriser des activités ayant des impacts sociaux et environnementaux responsables et positifs. Elle constitue un outil de communication et de différenciation mais elle permet également de sécuriser des chaînes d'approvisionnement stratégiques pour la production. Elle intervient généralement uniquement à l'échelle de la filière et du territoire de production avec des objectifs ciblés. Cette politique repose largement sur le volontariat, et son efficacité dépend étroitement de la robustesse des standards définis, ainsi que de la qualité des dispositifs de suivi et d'audit mis en œuvre. En l'absence de contrôles rigoureux et de mécanismes de redevabilité crédibles, ces dispositifs comportent un risque élevé de greenwashing.

A travers le Green Deal, l'Union européenne a été motrice dans l'élaboration de cadres réglementaires pour appuyer les entreprises à développer leur reporting extra-financier et réduire le risque d'impacts environnementaux négatifs. Cela s'est matérialisé par la mise en place de la "*Corporate Sustainability Reporting Directive*" (CSRD) en 2022. Elle vise à contribuer à la transition vers une économie durable en renforçant l'intégration des considérations écologiques et sociales dans la stratégie des entreprises, pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Ainsi, toutes les grandes entreprises de plus de 250 salariés réalisant un chiffre d'affaires net supérieur à 50 millions d'euros, ou ayant un total de bilan supérieur à 25 millions d'euros devaient initialement détailler leur stratégie face aux risques environnementaux, décrire leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et préciser comment leurs activités contribuent à la transition écologique dans un reporting extra-financier pour améliorer la gestion de la durabilité de leurs activités⁸⁵. Toutefois, cette ambition réglementaire

⁸⁴ Wolfs Company. *Conservation Trust Funds and Private Sector: Emerging Approaches to Conservation Finance*, 2021. Disponible en ligne : <https://natureinvestmenthub.ca/wp-content/uploads/2023/10/CTFs-and-the-Private-Sector-Wolfs-Company-August-2021.pdf>

⁸⁵ Gouvernement français – Portail RSE. *CSRD : comprendre la directive européenne et ses enjeux pour la durabilité*. Disponible en ligne : <https://portail-rse.beta.gouv.fr/csrd/csrd-comprendre-la-directive-europeenne-et-ses-enjeux-pour-la-durabilite/>



connaît aujourd'hui une phase d'ajustement. Dans le cadre du paquet législatif dit "Omnibus" présenté par la Commission européenne et adopté par le Parlement européen en décembre 2025, plusieurs propositions de simplification visent à alléger les obligations de reporting et de diligence pour les entreprises, en particulier pour les PME et certaines grandes entreprises. Ainsi, environ 80% des entreprises initialement concernées par les obligations de CSRD sont maintenant exemptées et les délais de mise en conformité sont reportés de deux ans. Ces évolutions se traduisent donc par une réduction du périmètre, du niveau de détail ou du calendrier d'application de certaines exigences initialement prévues par la CSRD et les textes associés.

Cela s'est également matérialisé avec l'adoption du règlement européen sur la déforestation (RDUE) qui vise à lutter contre les impacts environnementaux de la déforestation et à les atténuer. Le règlement définit les critères permettant de classer les produits comme « sans déforestation » et impose aux entreprises de mettre en œuvre des pratiques d'approvisionnement durables et des mesures de traçabilité. En favorisant la transparence et la responsabilité dans la production des principales matières premières, l'UE vise à réduire la pression sur les forêts.

D'autres outils internationaux existent tels que les normes ISO. En particulier, la norme ISO 17298 vient d'être adoptée pour renforcer la place de la biodiversité dans la stratégie et les opérations de toutes les institutions publiques et privées⁸⁶. Elle facilite la mise en place de la cible 15 de la CMB en permettant aux organisations d'évaluer leurs impacts sur la nature, de les divulguer et d'éventuellement agir sur ceux-ci. Il s'agit de la première norme internationale ISO consacrée à la biodiversité. Elle s'appuie sur de bonnes pratiques établies par consensus pour soutenir l'action dans les différents secteurs et zones géographiques, et tout particulièrement dans les pays en développement.

3. Narratifs transversaux pour mobiliser des financements pour la biodiversité

3.1 Transformation des filières économiques vers des modèles "nature-positive"

La transformation des filières agricoles, halieutiques, forestières ou extractives n'est plus seulement un objectif environnemental : elle est devenue une condition de compétitivité, un levier de sécurisation des chaînes de valeur et un vecteur d'accès aux financements internationaux. Ces filières concentrent une part majeure des pressions sur la biodiversité, mais elles représentent également le potentiel de transition le plus puissant pour construire des modèles productifs durables, générateurs de bénéfices socio-économiques et écologiques⁸⁷. En effet, les filières durables sont l'un des rares points où convergent intérêts économiques

⁸⁶ Organisation internationale de normalisation (ISO). *ISO 14001:2015 — Systèmes de management environnemental — Exigences et lignes directrices pour son utilisation*. Disponible en ligne : <https://www.iso.org/fr/standard/17298>

⁸⁷ Deutz, A. et al. *Le Petit Livre de l'investissement pour la nature*, 2020. ; Notes d'entretien



des entreprises et objectifs de conservation⁸⁸. Ainsi, le passage à des filières « *nature-positive* » permet de :

- Améliorer la productivité grâce à des pratiques agroécologiques ;
- Améliorer l'image d'un produit ou d'une filière et d'accéder à des marchés premium, notamment via la certification et labellisation ;
- Réduire les risques réglementaires (RDUE, CSRD) ;
- Réduire l'exposition et la vulnérabilité face aux risques climatiques en améliorant la résilience, et donc le risque de pertes financières pour l'investisseur ;
- Mobiliser des financements publics et privés pour soutenir la transition écologique, sécuriser la chaîne de valeur et favoriser la montée en gamme de la production.

Cette convergence peut être adossée à une logique préventive et défensive, visant à réduire leurs risques futurs sur des matières premières essentielles à leur activité, ou à une logique proactive pour anticiper des enjeux réglementaires mais aussi réputationnels et éventuellement atteindre de nouveaux marchés⁸⁹.

Néanmoins, la majorité des entreprises, même parmi les plus avancées dans des démarches telles que le *Science Based Targets Network* (SBTN)⁹⁰, ne disposent pas d'une connaissance fine de leurs chaînes d'approvisionnement. Elles manquent souvent de traçabilité, de visibilité sur les risques réels, et dépendent largement des ONG environnementales et acteurs locaux pour comprendre les dynamiques territoriales⁹¹.

C'est dans ce contexte que l'action publique joue un rôle déterminant. Les bailleurs cherchent à développer des approches systémiques soutenant la transformation des filières. Cette logique implique de structurer des interventions territoriales cohérentes, capables d'entraîner l'ensemble des acteurs (producteurs, transformateurs, entreprises internationales, collectivités, ONG) vers des modèles « *nature-positive* ». L'enjeu est donc double : comprendre les filières globales en liant les chaînes de valeur mondiales, notamment les modes de consommation des pays les plus développés, aux dynamiques locales de production et de conservation, et agir à l'échelle territoriale, afin d'obtenir des transformations mesurables. Ce changement de modèle suppose de tendre vers une logique d'investissement visant la performance, la résilience et la sécurisation de l'approvisionnement.

→ *Transformer les filières n'est pas seulement une solution écologique : c'est une stratégie de souveraineté économique, de différenciation sur les marchés internationaux et d'attractivité financière. Elle permet d'articuler les intérêts privés, les bénéfices communautaires et les objectifs internationaux de conservation, tout en fournissant un cadre robuste pour mobiliser des financements publics, privés et mixtes.*

⁸⁸ Notes d'entretien

⁸⁹ Notes d'entretien

⁹⁰ WWF France. *Le cadre SBTN – Science Based Targets for Nature*, 2023. Disponible en ligne : <https://www.wwf.fr/lab-transition-nature/le-cadre-sbtn>

⁹¹ Notes d'entretien



3.2 La certification comme garantie de confiance et moteur d'investissement

Dans un contexte de montée en puissance des cadres réglementaires, par exemple européens (RDUE, CSRD, taxonomie UE)⁹², la certification devient un passeport d'accès au marché, un réducteur de risque pour les investisseurs, et un levier majeur de financement privé.

Les investisseurs privilégient de plus en plus les filières certifiées, car elles offrent une meilleure traçabilité et une valeur ajoutée aux produits, une réduction des risques environnementaux et sociaux et un signal positif en matière de due diligences⁹³. Les acteurs reconnaissent de plus en plus l'intérêt de ces certifications dans la structuration des chaînes de valeur. En effet, la certification rend visible la performance environnementale des filières et peut devenir un critère d'accès aux financements bancaires⁹⁴.

Les chaînes de valeur des principales commodités connaissent une augmentation de la certification. Ainsi, un tiers de la production de cacao et la moitié de la production de café sont certifiées durables, et la demande est en augmentation⁹⁵. Les investissements dans les produits forestiers certifiés constituent aussi la principale source de financement des chaînes d'approvisionnement durables (près de 40 %). La certification *Forest Stewardship Council* (FSC) est un acteur majeur : en 2017, 12 % de la production mondiale de bois provenait de forêts certifiées FSC.⁹⁶ Pour les produits agricoles, le deuxième marché absorbant le plus d'investissements est celui des produits agricoles biologiques certifiés, avec 2,9 milliards de dollars par an, soit environ un tiers du total des investissements dans les produits certifiés à l'échelle mondiale⁹⁷.

Quelques données illustrant l'importance de la certification de filières internationales clefs (données 2022)⁹⁸ :

- Le marché des produits forestiers certifiés est estimé à environ 220 milliards USD ;
- Environ 5 % du marché des produits de la mer est certifié par le *Marine Stewardship Council* (MSC), pour une valeur estimée à près de 5 milliards USD – même si cette certification est aujourd'hui contestée car elle certifie des pêches non durables et des pratiques avec engins détruisant les fonds marins⁹⁹ ;
- Les marchés du café et du cacao certifiés *Rainforest Alliance* représentent respectivement à 40 milliards et 1,5 milliard USD. La production certifiée constitue environ 6 à 8 % des volumes de production mondiaux.

⁹² Le paquet législatif Omnibus adopté par le Parlement européen en décembre 2025 revoit à la baisse les exigences de reporting des entreprises, notamment dans le cadre de la CSRD.

⁹³ International Finance Corporation (IFC). *Biodiversity Finance Reference Guide*, 2023.

⁹⁴ Notes d'entretien

⁹⁵ United Nations Environment Programme (2023). *State of Finance for Nature: The Big Nature Turnaround – Repurposing \$7 trillion to combat nature loss*. Nairobi. <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/44278>

⁹⁶ Ibid

⁹⁷ Ibid

⁹⁸ Ibid

⁹⁹ Bloom Association (2020). *L'imposture du label MSC : pourquoi la certification pêche durable ne protège pas les océans*. Enquête publiée par l'association BLOOM. Disponible en ligne : <https://bloomassociation.org/imposture-msc/>



→ Malgré son coût, la certification d'une filière représente un actif stratégique. Elle constitue un outil de réduction du risque, de différenciation des produits et d'atténuation des exigences réglementaires. Elle attire les financements privés et renforce l'attractivité des projets auprès des bailleurs publics.

3.3 Les cadres réglementaires comme moteur d'innovation et d'investissement

Les évolutions réglementaires internationales jouent aujourd'hui un rôle déterminant dans la transformation des modèles économiques et dans l'orientation des flux financiers vers des projets favorables à la nature. Ces cadres imposent désormais des obligations nouvelles qui redéfinissent les conditions d'accès aux marchés mondiaux et structurent les stratégies d'investissement des entreprises.

Au niveau européen, trois dispositifs exercent une influence directe sur les principales filières agricoles, forestières et halieutiques :

- **Le règlement européen sur la déforestation importée (RDUE)**, qui impose une traçabilité complète et une preuve de conformité sur un ensemble de matières premières (bois, cacao, caoutchouc, bétail, huile de palme, café, soja) pour accéder au marché européen. Il oblige les entreprises à démontrer que leurs produits sont « *deforestation and conversion-free* » (DCF), générant une demande immédiate pour des investissements pour la restauration des zones dégradées ou les systèmes de surveillance ou de certification.
- **La directive CSRD**, qui renforce massivement les obligations de reporting extra-financier et impose la mesure des impacts sur la biodiversité selon des standards compatibles avec la TNFD. Les entreprises doivent désormais disposer de données robustes pour rendre compte de leurs dépendances à la nature, ce qui les pousse à investir dans des dispositifs de suivi, d'évaluation et de planification intégrés.
- **La taxonomie européenne**, qui conditionne l'accès au financement durable à la démonstration d'un alignement avec des critères environnementaux stricts, y compris en matière de biodiversité. Elle devient un référentiel incontournable pour les institutions financières et un levier puissant pour orienter les investissements vers des pratiques sobres en impacts.

Ces cadres réglementaires, bien qu'appliqués aux entreprises privées, influencent directement les stratégies des institutions publiques et des bailleurs : AFD, FFEM, UE et IDFC s'appuient de plus en plus sur ces exigences pour structurer leurs interventions et renforcer l'effet de levier sur des chaînes de valeur durables. C'est par exemple le cas du projet Impact Trade Partnership financé par l'AFD et mis en œuvre par Expertise France, qui s'appuie sur le constat du pouvoir d'influence des donneurs d'ordre et du volume des flux d'exportation en Afrique subsaharienne (plus de 10 fois l'APD) pour créer un effet levier. Ces réglementations poussent les entreprises à adopter des démarches structurées telles que le SBTN, qui exige d'identifier les impacts au niveau des territoires, de prioriser les zones critiques et d'élaborer des plans d'action assortis de plans de financement. Elles doivent désormais connaître précisément leur exposition aux risques (déforestation, baisse de rendement, risques climatiques, réputationnels) et développer des stratégies d'investissement à moyen terme, même si la



majorité d'entre elles ne disposent pas encore d'une traçabilité suffisante ou d'une vision territoriale claire de leurs impacts.

→ *Les cadres réglementaires constituent un levier pour mobiliser des financements nouveaux, moderniser les chaînes de valeur, renforcer la transparence, stimuler l'innovation et sécuriser l'accès aux marchés mondiaux. Ils créent une obligation de conformité qui aligne progressivement les stratégies d'entreprise avec les objectifs mondiaux de biodiversité.*

3.4 Les PSE : rémunérer les efforts humains de conservation pour sécuriser le capital naturel

Dans de nombreux territoires, les communautés locales, les organisations de producteurs ou les autorités coutumières jouent un rôle décisif dans la protection et la gestion des écosystèmes : gestion forestière communautaire (plans d'aménagement locaux, surveillance forestière), restauration d'écosystèmes dégradés, gestion pastorale durable (rotation des pâturages, limitation du surpâturage), entretien de bassins versants notamment en zones agricoles afin de préserver la qualité de l'eau et la fertilité des sols. Ces actions, qualifiées de services environnementaux, sont des efforts humains, concrets, coûteux en temps et en organisation, visant à maintenir ou restaurer les fonctions écologiques essentielles¹⁰⁰. Les paiements pour services environnementaux visent à rémunérer ces efforts selon les bénéfices générés. En effet, les PSE permettent de rémunérer directement les acteurs qui protègent la nature, impliquer le secteur privé sur la base d'un bénéfice clair pour leur activité, réduire les coûts de restauration en soutenant la prévention locale des dégradations, et stabiliser les filières grâce à un meilleur état des ressources naturelles¹⁰¹. Les PSE créent une incitation économique locale qui permet d'aligner les pratiques, les besoins du secteur privé et les objectifs de conservation¹⁰².

Ce mécanisme est bien identifié par les acteurs publics et privés car il garantit la ressource essentielle au maintien de la chaîne de valeur et réduit les coûts de dégradation des écosystèmes clefs. Ce mécanisme est pertinent car il permet de démontrer une traçabilité et durabilité des approvisionnements.¹⁰³ Néanmoins, les PSE nécessitent une forte capacité institutionnelle et peut générer un coût de transaction élevé (identification des bénéficiaires, négociation des contrats, contrôle des pratiques). Ils ne sont efficaces que lorsque les bénéficiaires sont clairement identifiés et en capacité d'agir sur les services environnementaux ciblés. Enfin, les PSE ne doivent pas remplacer les obligations réglementaires et doivent rester complémentaires aux cadres existants. C'est pour toutes ces raisons que le mécanisme nécessite un cadre légal clair définissant les droits d'usage, les bénéficiaires légitimes des paiements et la nature de l'engagement contractuel afin d'éviter tout conflit foncier ou

¹⁰⁰ Karsenty, A. *Services écosystémiques, services environnementaux et paiements pour services environnementaux (PSE)*, CIRAD, Présentation, s.d. Disponible en ligne : https://agents.cirad.fr/pjimg/alain.karsenty@cirad.fr/1.services_ecosystemiques_services_environnementaux_et_ps_e.pdf

¹⁰¹ Deutz, A. et al. *Le Petit Livre de l'investissement pour la nature*, 2020

¹⁰² Notes d'entretien

¹⁰³ Notes d'entretien



institutionnel ; un mécanisme de suivi robuste ; et une gouvernance locale inclusive inscrite dans un territoire donné¹⁰⁴.

→ *Les paiements pour services environnementaux permettent de rémunérer les changements de pratiques indispensables à la gestion durable des écosystèmes. Ils alignent les intérêts du secteur privé, des communautés et des autorités publiques, tout en créant des incitations économiques locales durables. Mais leur succès dépend d'un cadre institutionnel solide, d'un bénéficiaire clairement identifié et d'une intégration cohérente avec les politiques publiques. Utilisés avec discernement, ils deviennent un outil puissant pour mobiliser des financements privés et stabiliser les filières, tout en garantissant des bénéfices écologiques tangibles.*

¹⁰⁴ International Finance Corporation (IFC). *Biodiversity Finance Reference Guide*, 2023.



ANNEXE 1. LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

Documents consultés :

Banque mondiale. The Economic Case for Nature: A Global Earth-Economy Model to Assess Development Policy Pathways, Washington D.C., 2023.

Biodiversity Credit Alliance (BCA). Definition of a Biodiversity Credit, 2024.

Commission européenne (2025). [Communiqué de presse IP/25/1679]. Bruxelles : Commission européenne, Press Corner. Disponible en ligne : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/nl/ip_25_1679

Commission européenne. EU Taxonomy for Sustainable Activities, 2022–2024.

Convention sur la diversité biologique (CDB). Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework (GBF) — Cible 19 : Mobilisation des ressources financières, 2022.

Convention sur la diversité biologique (CDB). Exploration of the Biodiversity Finance Landscape, 2024.

Deutz, A. et al. Le Petit Livre de l'investissement pour la nature, 2020

Gouvernement français – Portail RSE. CSRD : comprendre la directive européenne et ses enjeux pour la durabilité. Disponible en ligne : <https://portail-rse.beta.gouv.fr/csrd/csrd-comprendre-la-directive-europeenne-et-ses-enjeux-pour-la-durabilite/>

I4CE – Institute for Climate Economics. Environmental Budget Tagging for Climate. I4CE, s.d. Disponible en ligne : <https://www.i4ce.org/en/publication/environmental-budget-tagging-climate/>

IDDRI. Les échanges dette-nature peuvent-ils réduire le déficit ? Billet de blog, 2024. Disponible en ligne : <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/les-echanges-dette-nature-peuvent-ils-reduire-le-deficit>

International Finance Corporation (IFC). Biodiversity Finance Reference Guide, 2023.

International Capital Market Association (ICMA). Green Bond Principles, 2013. Disponible en ligne : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/>

International Finance Corporation (IFC). What You Need to Know About IFC's Green Bonds, 8 décembre 2021. Disponible en ligne : <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2021/12/08/what-you-need-to-know-about-ifc-s-green-bonds>

Karsenty, A. Services écosystémiques, services environnementaux et paiements pour services environnementaux (PSE), CIRAD, Présentation, s.d. Disponible en ligne :



https://agents.cirad.fr/pjjimg/alain.karsenty@cirad.fr/1.services_ecosystemiques_services_envi_ronnementaux_et_pse.pdf

Legacy Landscapes Fund (LLF). About Us. Disponible en ligne : <https://legacylandscapes.org/about-us/>

Legacy Landscapes Fund (LLF). Environmental and Social Management System (ESMS). Disponible en ligne : <https://legacylandscapes.org/environmental-and-social-management-system/>

OECD. " Biodiversity and Development Finance 2015-2021: Progress towards Target 19 of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework", OECD Publishing, Paris, 2023.

OCDE. OECD DAC Rio Markers on Climate, Biodiversity and Desertification, 2023

OCDE. Cuts in Official Development Assistance. OECD Publishing, Paris, 2025. Disponible en ligne : https://www.oecd.org/fr/publications/2025/06/cuts-in-official-development-assistance_e161f0c5/full-report.html#a1zOEC245

System of Environmental Economic Accounting (SEEA) Ecosystem Accounting. United Nations Statistics Division (UNSD). System of Environmental-Economic Accounting – Ecosystem Accounting (SEEA EA), 2023. Disponible en ligne : <https://seea.un.org/ecosystem-accounting>

Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), TNFD Framework, version 2023.

UICN France (2024). Position de l'UICN France sur les certificats biodiversité. Paris : Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Disponible en ligne : <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2024/10/position-certificats-biodiversite-uicn-france.pdf>

United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD). Land Degradation Neutrality – Impact Investment Fund (LDN Fund). Disponible en ligne : <https://www.unccd.int/land-and-life/land-degradation-neutrality/impact-investment-fund-land-degradation-neutrality>

United Nations Environment Programme (2023). State of Finance for Nature: The Big Nature Turnaround – Repurposing \$7 trillion to combat nature loss. Nairobi. <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/44278>

World Economic Forum (WEF). Global Risks Report 2023 et Global Risks Report 2024

Wolfs Company. Conservation Trust Funds and Private Sector: Emerging Approaches to Conservation Finance, 2021. Disponible en ligne : <https://natureinvestmenthub.ca/wp-content/uploads/2023/10/CTFs-and-the-Private-Sector-Wolfs-Company-August-2021.pdf>

WWF France. Le cadre SBTN – Science Based Targets for Nature, 2023. Disponible en ligne : <https://www.wwf.fr/lab-transition-nature/le-cadre-sbtn>

WWF. Principes économiques des projets forestiers Nature Impact, 2025

WWF. Assessment of the Impact of Aid Cuts on Climate and Nature Action, 2025



ANNEXE 2. RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Meyers, D., Fitzgerald, K. H., Athanas, A., Balasubramanian, H., Barr, R., Bellot, M., Berghöfer, A., Bohorquez, J. J., Bowers, K., Cumming, T., Emerton, L., Leineweber, M., Lister, K., Martinez, A., McGreevey, M., Mohanan, K., Monteiro, C., Rhodes, A., Ruiz, L., Smith, J., Snyman, S., Stevens, C., Thiele, T., Tröger, U., Van Zyl, H., Victurine, R. & Waldron, A. (2025). *Practice guidance for protected and conserved area finance*. IUCN WCPA Good Practice Guidelines Series No. 37. IUCN. Disponible en ligne : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/GPG-037-En.pdf>

Programme des Nations unies pour le développement – PNUD (2022). *Nature-Related Subsidies: A step-by-step guide to repurpose subsidies harmful to biodiversity and the climate*. Disponible en ligne : <https://sdgfinance.undp.org/resource-library/nature-subsidies-step-step-guide-repurpose-subsidies-harmful-biodiversity-and>

United Nations Environment Programme (2023). *State of Finance for Nature: The Big Nature Turnaround – Repurposing \$7 trillion to combat nature loss*. Nairobi. <https://doi.org/10.59117/20.500.11822/44278>

United Nations Environment Programme – Finance Initiative (2024). *Finance for Nature Positive Discussion Paper*. <https://www.unepfi.org/publications/finance-for-nature-positive-discussion-paper/>

UNEP-WCMC (2025). *Mobilizing Finance for Biodiversity: The Private Finance Sector and the Implementation of National Biodiversity Strategies and Action Plans (NBSAPs)*. UN Environment Programme World Conservation Monitoring Centre. Cambridge UK

Ranger, N., Alvarez J., Freeman, A., Harwood, T., Obersteiner, M., Paulus, E. and Sabuco, J. (2023). *The Green Scorpion: the Macro-Criticality of Nature for Finance – Foundations for scenario-based analysis of complex and cascading physical nature-related risks*. Oxford: Environmental Change Institute, University of Oxford.

Süring, C., Guzmán Valladares, A. 2021. *Conservation Trust Funds and the Private Sector: Emerging Approaches to Conservation Finance*. Wolfs Company. 29 pages

Wolfs Company, 2021, *Conservation Trust Funds and Private Sector: Emerging Approaches to Conservation Finance*, Available on: <https://natureinvestmenthub.ca/wp-content/uploads/2023/10/CTFs-and-the-Private-Sector-Wolfs-Company-August-2021.pdf>

WWF France (2022). *COP15 – Document d'attentes du WWF France. Adopter un plan d'action mondial pour préserver nos systèmes indispensables à la vie*. Disponible en ligne : https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2022-2/WWF_COP15%20Expectation%20Paper_FRENCH_2022.pdf

Canada

92 Rue Montcalm
Gatineau (Québec)
Canada J8X 2L7

Tel: +1 819-595-1421

Belgique

Rue de Namur 43
1000 Bruxelles
Belgique

Tel: +32 (0)2 355 41 11

information@baastel.com
www.baastel.com

 **Baastel**